



INSTITUT
ROGER GUILBERT

DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Stage d'immersion professionnelle UE 5 – 20 périodes

Edition du 1^{er} octobre 2022

CAP – CERTIFICAT D' APTITUDES PÉDAGOGIQUES

CONTENU

INTRODUCTION

SITUER SON STAGE DANS SA FORMATION

AIDE-MÉMOIRE

ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiche de renseignements en 3 exemplaires

ANNEXE 2 : Convention de stage en 3 exemplaires

ANNEXE 3 : Horaire d'observation

ANNEXE 4 : Grille d'évaluation du maître de stage

ANNEXE 5 : Grille d'évaluation critériée du rapport de stage

ANNEXE 6 : Méthodes bibliographiques

ANNEXE 7 : Modèle de la page de garde du rapport de stage

ANNEXE 8 : En cas d'interruption de stage (cas particulier)

DOSSIER À TRANSMETTRE AU MAÎTRE DE STAGE AVANT LE DÉBUT DU STAGE

INTRODUCTION

Le présent document est indissociable du dossier exhaustif téléchargeable sur le site de l'IRG et fourni sur demande par le secrétariat.

Ce dossier est un outil à destination des étudiant-e-s et des superviseurs de stage. Les différentes informations et consignes qu'il est indispensable de respecter y sont présentées de façon détaillée.

Après réception de ce document, il est vivement conseillé aux étudiant-e-s de s'engager immédiatement dans la recherche d'un lieu de stage. Lors de ces démarches de recherches et de contacts avec les différents lieux professionnels, il est également indispensable de respecter la voie hiérarchique. Notamment, les directions doivent impérativement être mises au courant de toute demande de stage. Prendre uniquement contact avec les travailleurs ne suffit donc pas à obtenir l'autorisation de prester le stage dans l'organisme.

Une fois le lieu de stage trouvé, une série de démarches administratives doit être scrupuleusement respectée, de la proposition de stage jusqu'à la remise du rapport de stage, tel que présenté tout au long de ce dossier. La **validation et la réussite de chaque stage** en dépendent.

SITUER SON STAGE DANS SA FORMATION

CAP – UE 05

Stage d'immersion professionnelle

Nombre de périodes : 20

Programme pour l'étudiant-e :

L'étudiant-e devra observer et analyser une série d'éléments : établissement scolaire, activités professionnelles de l'enseignant, public cible, dynamique du groupe-classe, principes méthodologiques. Par ailleurs, l'étudiant-e préparera et mettra en œuvre une séquence d'enseignement avec un enseignant titulaire, contribuera à la correction d'une évaluation, portera un regard réflexif sur les différentes séquences observées et présentées, se situera au niveau de son orientation professionnelle, repérera les découvertes ou changements que les expériences ont apportés à ses représentations de la profession, ainsi que rédigera un rapport écrit sur base des observations et des activités développées.

Acquis d'apprentissage :

Au travers d'un rapport écrit, dans le respect de différents critères (*discipline, niveau et type d'enseignement ; déontologie et éthique professionnelle ; règles d'usages de la langue française*), relever et décrire différents éléments significatifs annoncés, identifier des points forts et des moments critiques en motivant ses choix, identifier des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant, expliciter ce qui a influencé sa représentation du métier.

CAP – UE 12

Activités professionnelles de formation

Nombre de périodes : 80

= 60 périodes d'activités professionnelles de formation (8h d'observation ; 30h d'enseignement, dont minimum une évaluation ; 15h de préparation ; 8h d'activités socio-pédagogiques) + 20 périodes de pratique réflexive avec le chargé de cours au sein de l'IRG.

Programme pour l'étudiant-e :

L'étudiant-e sera capable d'exercer une fonction d'enseignant, de se situer personnellement par rapport à ses points forts et aux problèmes rencontrés, de construire et/ou intégrer des pistes de solution, ainsi que de s'autoévaluer.

Acquis d'apprentissage :

Dans le respect de différents critères (*discipline, niveau et type d'enseignement ; caractéristiques du public ; déontologie et éthique professionnelle ; documents de référence ; règles d'usage de la langue française*), gérer un groupe classe, mettre en œuvre des activités d'apprentissage et d'enseignement, évaluer des acquis d'apprentissage, présenter un rapport écrit, et porter un regard réflexif sur sa pratique d'enseignant et les points à améliorer.

CAP - EI

Épreuve intégrée de la section CAP

Programme pour l'étudiant-e :

1. Élaborer un travail écrit, circonscrit et critique portant sur une situation/problématique éducative particulière.
2. Préparer une présentation orale de ce travail.
3. Informer le chargé de cours de l'état d'avancement de son travail selon les consignes données.
4. Prendre en compte les conseils et remarques formulées par le chargé de cours.
5. Évaluer, avec le chargé de cours et/ou une personne ressource, la valeur de son travail pour remédier aux éventuelles lacunes sur le plan du contenu et des techniques développées.

Acquis d'apprentissage :

Au départ d'un travail écrit, de sa présentation et de sa défense orale, dans le respect d'une série de critères (*déontologie et éthique professionnelle, règles d'usage de la langue française, en recourant le cas échéant aux TICE*), décrire une problématique professionnelle et son contexte, analyser le contexte et les spécificités des apprenants, identifier les fondements scientifiques éclairant la problématique, émettre une(des) question(s)/hypothèse(s), proposer et justifier des moyens opérationnels en lien avec la problématique/hypothèse et les apprenants, intégrer des références socio-psychopédagogiques, et développer une réflexion critique.

A I D E - M É M O I R E

AVANT LE STAGE

Inscription à l'unité d'enseignement « Stage d'immersion professionnelle » en début d'année académique.	☐
Recherche du lieu de stage par l'étudiant-e.	☐
Une fois le stage trouvé : a) compléter le document « <i>Fiche de renseignements</i> » (Annexe 1) en 3 exemplaires b) compléter le document « <i>Convention de stage</i> » (Annexe 2) en 3 exemplaires OU fournir le document S12 / PROMS12 / CF12 Ces 2 documents sont à rentrer entièrement complétés au secrétariat avant le début du stage.	☐
Après validation du stage par le superviseur, il est obligatoire pour débiter son stage de remettre au SDS l'horaire d'observation (Annexe 3).	☐

PENDANT LE STAGE

Compléter et faire signer le document « <i>Horaire d'observation</i> » (Annexe 3).	☐
Faire compléter et signer le document « <i>Évaluation par le maître de stage</i> » (Annexe 4). À compléter au plus tard pour la semaine qui suit le stage.	☐

APRÈS LE STAGE

Dépôt du rapport de stage, en 1 exemplaire. • Première session. La remise s'effectue au plus tard le 15 mai¹ au secrétariat de l'IRG. S'il est remis avant cette date, cela s'effectue pendant les heures d'ouverture du secrétariat. • Seconde session À remettre selon les modalités de seconde session, affichées au plus tard le 1^{er} jeudi du mois de juillet.	☐
--	--------------------------

¹ Si le 15 mai tombe sur un jour de semaine (lundi au jeudi), la remise se fera de **de 14h à 20h**. Si ces dates tombent sur un samedi, les heures d'ouverture habituelles du secrétariat s'imposent. En cas de fermeture de l'IRG, le rapport est à remettre le premier jour ouvrable qui précède cette date, pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

STAGE 1 – STAGE D'IMMERSION PROFESSIONNELLE (UE05) – 20 périodes

Etudiant-e	
Section	CAP
Nom	
Prénom	
Groupe IRG	
GSM	

Lieu de stage											
Nom de l'établissement											
N° BCE ¹	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>										
Pouvoir organisateur											
Réseau											
Adresse											
Rue											
Code postal											
Localité											

¹ Disponible sur : <https://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknaamfonetischform.html>

Téléphone	
Mail	
Site Internet	
Chef d'établissement	
Nom	
Prénom	
Maître de stage	
Nom	
Prénom	
Moyen de communication au choix (GSM, mail...)	
Disciplines enseignées	

Superviseur de stage IRG	
Nom	
Prénom	
Email	

CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

STAGE 1 – STAGE D'IMMERSION PROFESSIONNELLE (UE05) – 20 périodes

Etudiant-e	
Section	CAP
Nom	
Prénom	
Groupe IRG	
GSM	

Lieu de stage											
Nom de l'établissement											
N° BCE ¹	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>										
Pouvoir organisateur											
Réseau											
Adresse											
Rue											
Code postal											
Localité											

¹ Disponible sur : <https://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknaamfonetischform.html>

Téléphone	
Mail	
Site Internet	
Chef d'établissement	
Nom	
Prénom	
Maître de stage	
Nom	
Prénom	
Moyen de communication au choix (GSM, mail...)	
Disciplines enseignées	

Superviseur de stage IRG		
Nom		
Prénom		
Email		
Pour accord, Le superviseur de stage :		
Nom, Prénom	Date	Signature

CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

STAGE 1 – STAGE D'IMMERSION PROFESSIONNELLE (UE05) – 20 périodes

Etudiant-e	
Section	CAP
Nom	
Prénom	
Groupe IRG	
GSM	

Lieu de stage											
Nom de l'établissement											
N° BCE ¹	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>										
Pouvoir organisateur											
Réseau											
Adresse											
Rue											
Code postal											
Localité											

¹ Disponible sur : <https://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknaamfonetischform.html>

Téléphone	
Mail	
Site Internet	
Chef d'établissement	
Nom	
Prénom	
Maître de stage	
Nom	
Prénom	
Moyen de communication au choix (GSM, mail...)	
Disciplines enseignées	

Superviseur de stage IRG		
Nom		
Prénom		
Email		
Pour accord, Le superviseur de stage :		
Nom, Prénom	Date	Signature

CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES

CONVENTION DE STAGE¹

STAGE 1 – STAGE D'IMMERSION PROFESSIONNELLE (UE05) – 20 périodes

Entre les soussignés :

- Madame / Monsieur

NOM et Prénom de l'étudiant-e stagiaire

- La Direction de l'Institut Roger Guilbert, représenté par :

Madame / Monsieur

NOM et Prénom du (de la) chargé(e) du suivi des stages à l'Institut Roger Guilbert

- Madame / Monsieur

NOM et Prénom du (de la) représentant(e)² (dénomination complète du lieu de stage) :

.....
.....
.....

Situé (adresse complète) :

.....
.....

Tél. / Fax : E-mail :

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'organisme de stage dénommé ci-dessus accepte de prendre en stage le/la stagiaire nommé-e ci-dessus, inscrit-e comme étudiant-e à l'Institut Roger Guilbert, section « Certificat d'Aptitudes Pédagogiques ». Le stage débutera le ... / ... / ... et se terminera le ... / ... / ...

Article 2

Le lieu de stage favorisera le déroulement du stage en respectant le programme repris en annexe, et en permettant à l'étudiant-e de réaliser les activités qui en découlent.

Article 3

Le superviseur de stage (IRG) suivra l'évolution du (de la) stagiaire en prenant contact avec le maître de stage, responsable de l'étudiant-e sur le lieu de stage.

¹ Convention complétée et signée en **trois exemplaires, remise avant le début du stage** (Chaque partie devant recevoir un exemplaire).

² Direction ou responsable de service du lieu de stage.

Article 4

Le maître de stage, (NOM, prénom :), sera le titulaire référent pour le (la) stagiaire sur son lieu de stage.

Article 5

Au cas où une des parties (lieu de stage ou stagiaire) ne devrait pas satisfaire aux obligations de la présente convention de stage, la partie lésée informera l'Institut Roger Guilbert par écrit et, en aucun cas, ne pourra réclamer des dommages et intérêts à l'Institut Roger Guilbert.

Article 6

L'étudiant-e en stage non rémunéré est couvert par l'assurance « responsabilité civile » souscrite par l'Institut Roger Guilbert. Cette assurance s'étend également aux accidents survenant sur le lieu de stage ou sur le chemin conduisant à ce lieu de stage. Le cas échéant, le maître de stage s'engage à envoyer à l'Institut Roger Guilbert tous les éléments nécessaires à la déclaration.

Article 7

Le (la) stagiaire accepte de se conformer aux dispositions en vigueur sur le lieu de stage et aux règles relatives au secret professionnel, à la déontologie professionnelle, ainsi qu'à la neutralité et au pluralisme de l'enseignement officiel auquel il est inscrit.

Article 8

En cas de rupture de la convention de stage par le lieu de stage ou par l'Institut Roger Guilbert pour l'un ou l'autre des motifs précités, la direction de l'Institut Roger Guilbert ou le lieu de stage en sera avisé par écrit.

Article 9

Pendant la durée de la présente convention, le (la) stagiaire reste sous l'autorité et la responsabilité de l'Institut Roger Guilbert.

Article 10

Les présences et prestations de l'étudiant-e, signées par le maître de stage, seront consignées dans un document « Horaire d'observation », qui sera annexé au rapport de stage par l'étudiant-e.

Fait en 3 exemplaires

Le à

Pour l'école accueillante	Pour l'IRG
[2] Le / La CHEF d'ÉTABLISSEMENT de l'école accueillante (sceau et signature)	[1] Le / la STAGIAIRE,
	[3] Le / la SUPERVISEUR DE STAGE de l'IRG,
	[4] La DIRECTION de l'IRG

CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES

CONVENTION DE STAGE¹

STAGE 1 – STAGE D'IMMERSION PROFESSIONNELLE (UE05) – 20 périodes

Entre les soussignés :

- Madame / Monsieur

NOM et Prénom de l'étudiant-e stagiaire

- La Direction de l'Institut Roger Guilbert, représenté par :

Madame / Monsieur

NOM et Prénom du (de la) chargé(e) du suivi des stages à l'Institut Roger Guilbert

- Madame / Monsieur

NOM et Prénom du (de la) représentant(e)² (dénomination complète du lieu de stage) :

.....
.....
.....

Situé (adresse complète) :

.....
.....

Tél. / Fax :

E-mail :

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'organisme de stage dénommé ci-dessus accepte de prendre en stage le/la stagiaire nommé-e ci-dessus, inscrit-e comme étudiant-e à l'Institut Roger Guilbert, section « Certificat d'Aptitudes Pédagogiques ». Le stage débutera le ... / ... / ... et se terminera le ... / ... / ...

Article 2

Le lieu de stage favorisera le déroulement du stage en respectant le programme repris en annexe, et en permettant à l'étudiant-e de réaliser les activités qui en découlent.

Article 3

Le superviseur de stage (IRG) suivra l'évolution du (de la) stagiaire en prenant contact avec le maître de stage, responsable de l'étudiant-e sur le lieu de stage.

¹ Convention complétée et signée en **trois exemplaires, remise avant le début du stage** (Chaque partie devant recevoir un exemplaire).

² Direction ou responsable de service du lieu de stage.

Article 4

Le maître de stage, (NOM, prénom :), sera le titulaire référent pour le (la) stagiaire sur son lieu de stage.

Article 5

Au cas où une des parties (lieu de stage ou stagiaire) ne devrait pas satisfaire aux obligations de la présente convention de stage, la partie lésée informera l'Institut Roger Guilbert par écrit et, en aucun cas, ne pourra réclamer des dommages et intérêts à l'Institut Roger Guilbert.

Article 6

L'étudiant-e en stage non rémunéré est couvert par l'assurance « responsabilité civile » souscrite par l'Institut Roger Guilbert. Cette assurance s'étend également aux accidents survenant sur le lieu de stage ou sur le chemin conduisant à ce lieu de stage. Le cas échéant, le maître de stage s'engage à envoyer à l'Institut Roger Guilbert tous les éléments nécessaires à la déclaration.

Article 7

Le (la) stagiaire accepte de se conformer aux dispositions en vigueur sur le lieu de stage et aux règles relatives au secret professionnel, à la déontologie professionnelle, ainsi qu'à la neutralité et au pluralisme de l'enseignement officiel auquel il est inscrit.

Article 8

En cas de rupture de la convention de stage par le lieu de stage ou par l'Institut Roger Guilbert pour l'un ou l'autre des motifs précités, la direction de l'Institut Roger Guilbert ou le lieu de stage en sera avisé par écrit.

Article 9

Pendant la durée de la présente convention, le (la) stagiaire reste sous l'autorité et la responsabilité de l'Institut Roger Guilbert.

Article 10

Les présences et prestations de l'étudiant-e, signées par le maître de stage, seront consignées dans un document « Horaire d'observation », qui sera annexé au rapport de stage par l'étudiant-e.

Fait en 3 exemplaires

Le à

Pour l'école accueillante	Pour l'IRG
[2] Le / La CHEF d'ÉTABLISSEMENT de l'école accueillante (sceau et signature)	[1] Le / la STAGIAIRE,
	[3] Le / la SUPERVISEUR DE STAGE de l'IRG,
	[4] La DIRECTION de l'IRG

CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES

CONVENTION DE STAGE¹

STAGE 1 – STAGE D'IMMERSION PROFESSIONNELLE (UE05) – 20 périodes

Entre les soussignés :

- Madame / Monsieur

NOM et Prénom de l'étudiant-e stagiaire

- La Direction de l'Institut Roger Guilbert, représenté par :

Madame / Monsieur

NOM et Prénom du (de la) chargé(e) du suivi des stages à l'Institut Roger Guilbert

- Madame / Monsieur

NOM et Prénom du (de la) représentant(e)² (dénomination complète du lieu de stage) :

.....
.....
.....

Situé (adresse complète) :

.....
.....

Tél. / Fax : E-mail :

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'organisme de stage dénommé ci-dessus accepte de prendre en stage le/la stagiaire nommé-e ci-dessus, inscrit-e comme étudiant-e à l'Institut Roger Guilbert, section « Certificat d'Aptitudes Pédagogiques ». Le stage débutera le ... / ... / ... et se terminera le ... / ... / ...

Article 2

Le lieu de stage favorisera le déroulement du stage en respectant le programme repris en annexe, et en permettant à l'étudiant-e de réaliser les activités qui en découlent.

Article 3

Le superviseur de stage (IRG) suivra l'évolution du (de la) stagiaire en prenant contact avec le maître de stage, responsable de l'étudiant-e sur le lieu de stage.

¹ Convention complétée et signée en **trois exemplaires, remise avant le début du stage** (Chaque partie devant recevoir un exemplaire).

² Direction ou responsable de service du lieu de stage.

Article 4

Le maître de stage, (NOM, prénom :), sera le titulaire référent pour le (la) stagiaire sur son lieu de stage.

Article 5

Au cas où une des parties (lieu de stage ou stagiaire) ne devrait pas satisfaire aux obligations de la présente convention de stage, la partie lésée informera l'Institut Roger Guilbert par écrit et, en aucun cas, ne pourra réclamer des dommages et intérêts à l'Institut Roger Guilbert.

Article 6

L'étudiant-e en stage non rémunéré est couvert par l'assurance « responsabilité civile » souscrite par l'Institut Roger Guilbert. Cette assurance s'étend également aux accidents survenant sur le lieu de stage ou sur le chemin conduisant à ce lieu de stage. Le cas échéant, le maître de stage s'engage à envoyer à l'Institut Roger Guilbert tous les éléments nécessaires à la déclaration.

Article 7

Le (la) stagiaire accepte de se conformer aux dispositions en vigueur sur le lieu de stage et aux règles relatives au secret professionnel, à la déontologie professionnelle, ainsi qu'à la neutralité et au pluralisme de l'enseignement officiel auquel il est inscrit.

Article 8

En cas de rupture de la convention de stage par le lieu de stage ou par l'Institut Roger Guilbert pour l'un ou l'autre des motifs précités, la direction de l'Institut Roger Guilbert ou le lieu de stage en sera avisé par écrit.

Article 9

Pendant la durée de la présente convention, le (la) stagiaire reste sous l'autorité et la responsabilité de l'Institut Roger Guilbert.

Article 10

Les présences et prestations de l'étudiant-e, signées par le maître de stage, seront consignées dans un document « Horaire d'observation », qui sera annexé au rapport de stage par l'étudiant-e.

Fait en 3 exemplaires

Le à

Pour l'école accueillante	Pour l'IRG
[2] Le / La CHEF d'ÉTABLISSEMENT de l'école accueillante (sceau et signature)	[1] Le / la STAGIAIRE,
	[3] Le / la SUPERVISEUR DE STAGE de l'IRG,
	[4] La DIRECTION de l'IRG

CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES

HORAIRE D'OBSERVATION

STAGE 1 – STAGE D'IMMERSION PROFESSIONNELLE (UE05) – 20 périodes

NOM, Prénom de l'étudiant-e :

Groupe CAP :

DATE	HEURE de...à...	NOM DU MAÎTRE DE STAGE	BRANCHE	CLASSE

CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES

HORAIRE D'OBSERVATION

STAGE 1 – STAGE D'IMMERSION PROFESSIONNELLE (UE05) – 20 périodes

NOM, Prénom de l'étudiant-e :

Groupe CAP :

DATE	HEURE de...à...	NOM DU MAÎTRE DE STAGE	BRANCHE	CLASSE	SIGNATURE DU MAÎTRE DE STAGE

Institut Roger Guilbert

Avenue Emile Gryzon 1 à 1070 Anderlecht – <https://guilbert.brussels/> – Tél. : 02/526.75.40 – Fax : 02/526.75.42
 Courriel : sec.guilbert@spfb.edu.brussels – Matricule : 2.003.041

CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES

ÉVALUATION DU STAGE 1

STAGE 1 – STAGE D'IMMERSION PROFESSIONNELLE (UE05) – 20 périodes

À REMPLIR PAR LE(LA) STAGIAIRE

Nom de l'étudiant-e stagiaire :

Nom superviseur de stage de l'IRG :

Lieu de stage :

Nom du Maître de stage :

Période :

Section(s), Niveau(x), Branche(s) :

APPRÉCIATION GLOBALE DU TITULAIRE DE COURS

Cachet de l'établissement

Date et signature

Tous nos remerciements vont aux professeurs qui ont accepté d'accueillir nos stagiaires et qui, par leur collaboration, ont permis d'améliorer la formation des futurs enseignants.

CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES
GRILLE D'ÉVALUATION CRITÉRIÉE DU STAGE
STAGE 1 – STAGE D'IMMERSION PROFESSIONNELLE (UE05) – 20 périodes

Nom, prénom, groupe :

I^{er} volet : ACQUIS D'APPRENTISSAGE (A.A.)¹

Pour atteindre le seuil de réussite (50%)

CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES	
<i>Dans une ou plusieurs discipline(s).</i>	A – NA
<i>Pour un ou différents niveau(x) et type(s) d'enseignement, à l'exclusion de l'enseignement supérieur.</i>	A – NA
<i>Dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle.</i>	A – NA
<i>Au travers d'un rapport écrit.</i>	A – NA
<i>En observant les règles d'usage de la langue française (maximum 3 fautes par page).</i>	A – NA

L'étudiant-e sera capable de relever et décrire des éléments significatifs : du fonctionnement d'une institution scolaire, du travail préparatoire de l'enseignant, des caractéristiques des apprenants et des méthodologies utilisées pour atteindre les acquis d'apprentissage.	A.A.1 A – NA
Dégage les éléments essentiels caractérisant le fonctionnement de l'établissement aux niveaux organisationnel, réglementaire, communicationnel et relationnel.	A – NA
Relève dans le projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur et/ou dans le projet d'établissement, les finalités et les moyens développés.	A – NA
Identifie et relève des éléments significatifs des différentes activités professionnelles liées au travail préparatoire à l'enseignement (préparation, répartition de matière, exercices, supports de cours, évaluation, notation ...).	A – NA
Identifie, auprès des apprenants rencontrés, des caractéristiques afférentes à leur âge, leur parcours scolaire, à la filière de formation, et aux relations interpersonnelles au sein du groupe-classe.	A – NA
Identifie des éléments qui influencent la dynamique du groupe-classe ou le climat de classe.	A – NA
Repère des principes méthodologiques qui facilitent l'apprentissage et visent à développer les acquis d'apprentissage.	A – NA

L'étudiant-e sera capable d'identifier des points forts et des moments critiques de séquences didactiques données ou observées et de motiver ses choix	A.A.2 A – NA
Identifie et motive des points forts et des moments critiques dans les séquences d'apprentissage observées et présentées.	A – NA
Propose des pistes de recommandation pertinentes et applicables.	A – NA

¹ Toutes les zones colorées doivent être acquises pour obtenir 50%.

L'étudiant-e sera capable d'identifier des compétences nécessaires pour exercer le métier.	A.A.3 A – NA
Prépare et met en œuvre au moins une séquence d'enseignement et d'apprentissage s'intégrant dans le programme prévu en co-intervention avec un enseignant titulaire.	A – NA
Contribue à la correction d'une évaluation.	A – NA

L'étudiant-e sera capable d'explicitier en quoi ses observations ou pratiques de terrain ont influencé sa représentation du métier d'enseignant.	A.A.4 A – NA
Se situe par rapport à son orientation professionnelle, au programme de formation en fonction de ses observations et pratiques.	A – NA
Repère les découvertes ou changements que les expériences ont apportés à ses représentations de la profession.	A – NA

II^e volet : DEGRÉ DE DÉTERMINATION DE MAÎTRISE¹

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la/du :

Le niveau de cohérence : <i>La capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé.</i>	0	1	2	3	4	5
Le niveau de précision : <i>La clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles.</i>	0	1	2	3	4	5
Le niveau d'intégration : <i>La capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions.</i>	0	1	2	3	4	5
Le niveau d'autonomie : <i>La capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.</i>	0	1	2	3	4	5

Résultats : /100

Commentaires :

Date et signature du superviseur

¹ 0 = 50% / 1 = 60% / 2 = 70% / 3 = 80% / 4 = 90% / 5 = 100%



INSTITUT
ROGER GUILBERT
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Stage d'immersion professionnelle UE 5 – 20 périodes

DOSSIER À L'ATTENTION DU/DE LA MAÎTRE DE STAGE
(à remettre dès le début du stage)

Nom du / de la stagiaire :

Note à l'attention du / de la maître de stage

Madame, Monsieur,

Voici quelques principes relatifs au stage de l'étudiant-e que vous avez l'amabilité de prendre en charge.

En vue d'obtenir le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP) délivré par l'Institut Roger Guilbert, nos étudiant-e-s sont tenus d'effectuer un premier « stage d'immersion professionnelle » de 20 périodes de 50 minutes dans une institution scolaire. Il s'agit essentiellement de l'observation de périodes de cours ainsi que d'une co-animation d'une séquence d'enseignement s'intégrant dans le programme prévu en co-intervention avec un enseignant titulaire et / ou de la contribution à la correction d'une évaluation.

Un horaire d'observation est prévu pour relever les heures de stage prestées. Nous aimerions que ce document soit signé par vos soins lors de chaque observation. Il doit vous être présenté spontanément par le / la stagiaire.

Afin que l'étudiant-e soit évalué-e en première session, l'ensemble du stage doit être terminé, rapport compris, pour le 30 avril de cette année académique.

En ce qui concerne la leçon co-animée, nous espérons que le / la maître de stage et le / la stagiaire pourront en discuter le plus rapidement possible avant et après la leçon, de manière à ce que le / la stagiaire puisse tenir compte (dans les plus brefs délais) des remarques qui lui seraient formulées.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

La Direction de l'IRG

Dans une ou plusieurs discipline(s),

pour différents niveaux et types d'enseignement à l'exclusion de l'enseignement supérieur,

- en observant les règles d'usage de la langue française,*
- dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle,*
- dans les limites de sa mission et des contraintes institutionnelles,*
- par l'observation d'un groupe-classe dans un dispositif didactique,*
- par l'observation d'une équipe éducative,*
- par la participation à des activités d'enseignement et d'apprentissage,*

L'étudiant-e sera capable :

- de dégager les éléments essentiels caractérisant le fonctionnement de l'établissement aux niveaux organisationnel, réglementaire, communicationnel et relationnel ;
- de relever, dans le projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur et/ou dans le projet d'établissement, les finalités et les moyens développés ;
- d'identifier et de relever des éléments significatifs des différentes activités professionnelles liées au travail préparatoire à l'enseignement (préparation, répartition de matière, exercices, supports de cours, évaluation, notations...) ;
- d'identifier, auprès des apprenants rencontrés, des caractéristiques afférentes à leur âge, leur parcours scolaire, à la filière de formation, et aux relations interpersonnelles au sein du groupe-classe ;
- d'identifier des éléments influençant la dynamique du groupe-classe ou le climat de classe ;
- de repérer des principes méthodologiques qui facilitent l'apprentissage et visent à développer les acquis d'apprentissage ;
- de préparer et de mettre en œuvre au moins une séquence d'enseignement et d'apprentissage s'intégrant dans le programme prévu en co-intervention avec un enseignant titulaire ;
- de contribuer à la correction d'une évaluation ;
- d'identifier et de motiver dans les séquences d'enseignement et d'apprentissage observées et présentées :
 - des points forts,
 - des points critiques ;
- de se situer par rapport à son orientation professionnelle, au programme de formation en fonction de ses observations et pratiques ;
- de repérer les découvertes ou changements que les expériences ont apportés à ses représentations de la profession ;
- de rédiger un rapport de stage sur base des observations et des activités développées.

¹ Extrait du programme de l'unité de formation

CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES
FICHE DE RENSEIGNEMENTS
STAGE 1 – STAGE D'IMMERSION PROFESSIONNELLE (UE5) – 20 périodes

ETUDIANT-E	
Section	CAP
Nom	
Prénom	
Groupe IRG	
GSM	
Email	

SUPERVISEUR DE STAGE IRG	
Nom	
Prénom	
Email	

HORAIRE DES OBSERVATIONS

DATE	HEURE	CLASSE

Activité menée en co-intervention :

Date :

Heure :

Classe :

Sujet :

CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES

ÉVALUATION DU STAGE 1

STAGE 1 – STAGE D'IMMERSION PROFESSIONNELLE (UE05) – 20 périodes

À REMPLIR PAR LE(LA) STAGIAIRE

Nom de l'étudiant-e stagiaire :

Nom superviseur de stage de l'IRG :

Lieu de stage :

Nom du Maître de stage :

Période :

Section(s), Niveau(x), Branche(s) :

APPRÉCIATION GLOBALE DU TITULAIRE DE COURS

Cachet de l'établissement

Date et signature

Tous nos remerciements vont aux professeurs qui ont accepté d'accueillir nos stagiaires et qui, par leur collaboration, ont permis d'améliorer la formation des futurs enseignants.